

# Contrat local de santé cergyssois 2023-2028

**Le nouveau contrat local de santé de Cergy a été signé le vendredi 20 septembre 2024 par la ville et ses partenaires. Il définit les actions essentielles que devront mener les partenaires au cours des cinq prochaines années.**

## Le contrat local de santé en quelques mots

Un **Contrat local de santé** (CLS) est un outil permettant de répondre aux enjeux et problématiques de santé présents sur un territoire.

L'objectif de ce contrat est de **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**, grâce à une approche coordonnée, intersectorielle, et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de santé et politiques publiques.

Il est élaboré et signé à l'échelle communale, par différents acteurs locaux de santé, dont [l'Agence Régionale de Santé](#) et la préfecture.

Il contient des actions détaillées que **les acteurs s'engagent à mettre en place collectivement** durant la période de validité du contrat.

## Les acteurs impliqués dans le contrat local de santé cergyssois

La ville de Cergy a pour mission de mettre en place et de coordonner le contrat local de santé. Elle a réuni de nombreux acteurs du territoire impliqués dans la santé des habitants (sanitaires, sociaux et médico-sociaux, institutionnels et associatifs).

Au total, **neuf de ces acteurs** sont signataires du contrat et se sont engagés à mettre en place les actions qui y sont décrites :

- le **Préfet du Val d'Oise** ;
- le **Maire de Cergy et Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise** ;
- la **Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise** ;
- la **Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise de l'Agence régionale**

**de santé Île-de-France ;**

- **l'Inspecteur d'académie** – Directeur académique de la DSDEN 95 ;
- le **Directeur du Groupement hospitalier** de territoire Nord-Ouest Val-d'Oise ;
- la **Directrice générale de la Caisse d'allocations familiales** du Val-d'Oise ;
- la **Directrice générale de la Caisse primaire d'assurance maladie** ;
- la **Présidente de la Communauté professionnelle territoriale de santé Axe majeur**.

## **Les actions prévues par le contrat local de santé**

### **3 axes stratégiques**

À la demande de l'Agence régionale de santé Île-de-France, les fiches projets du contrat local de santé sont organisées en fonction de 3 thématiques prioritaires à Cergy :

- la santé mentale ;
- l'accès aux droits et à l'offre de prévention et de soins ;
- la prévention et promotion de la santé.

### **9 fiches projet**

À partir des 3 axes stratégiques, 9 fiches projets sont déclinées, regroupant plusieurs actions à mettre en œuvre.

Parmi les fiches projets, on retrouve notamment :

- le développement des compétences psychosociales ;
- la prévention du harcèlement et des suicides ;
- la contribution au maintien d'une offre de soin accessible aux Cergyssois ;
- la promotion des dépistages organisés des cancers ;
- la promotion de la vaccination ;
- l'éducation à la santé autour du sommeil, de l'alimentation, de l'activité physique et du tabac et ses dérivés.

Dans chaque fiche projet, des publics sont ciblés tels que les enfants et adolescents, les femmes enceintes, les parents, les publics précaires ou les professionnels.

### **4 objectifs transversaux**

Le contrat local de santé se construit autour d'objectifs transversaux, qui structurent le

travail de l'ensemble des fiches projets :

- mettre en place des actions multi-partenariales ;
- mettre en place des actions dans les lieux de vie des habitants ;
- intégrer les habitants dans la mise en œuvre du contrat local de santé ;
- respecter certains principes de développement durable dans la mise en œuvre des actions.

## Documents utiles

[Consultez le contrat local de santé 2023-2028 dans son intégralité \(pdf, 2,22 mo\)](#) [Consultez les fiches projet du CLS \(pdf, 1,15 mo\)](#)

### Ce contenu vous a-t-il été utile ?

0 0

Retirer mon vote

Merci pour votre retour.

Aidez-nous à nous améliorer (facultatif) [Envoyer le commentaire](#)